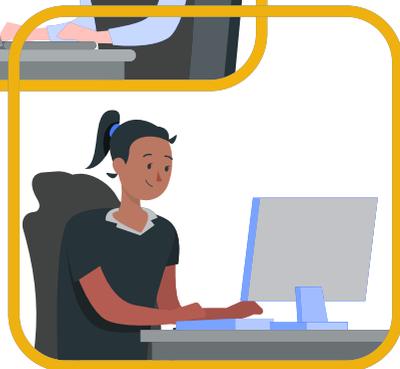


L'urbanisme  
se  
dématérialise



Déposez vos demandes d'urbanisme  
en ligne, sur la plateforme SVE\* !  
Un service gratuit, plus simple et plus  
rapide pour faciliter vos démarches !

\* saisine par voie électronique

## COMMENT DEPOSER MON DOSSIER EN LIGNE ?

### 1 Créer un compte sur le Portail Usager Urbanisme

[sve.sirap.fr](http://sve.sirap.fr)



Ce compte permet de déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme en ligne et de suivre l'avancée de votre dossier

### 2 Choisir le formulaire correspondant à votre projet

Remplir ce formulaire en ligne

### 3 Joindre les documents numériques nécessaires au dossier

Plan de situation, etc.

### 4 Soumettre le dossier à l'administration

### 5 Attendre le retour de l'administration

Recevez, via l'espace documents de votre compte, les différents documents afférents au dossier déposé (récipissé de dépôt, arrêté, etc.). Soyez informé par mail de tout dépôt de documents

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DEMARCHE EN LIGNE ?

### 1 Un service en ligne accessible 7J/7 - 24h/24 depuis chez vous

Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier

### 2 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel

### 3 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie

### 4 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée

### 5 Des échanges simplifiés avec l'administration

Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires se font directement en ligne

### 6 Un gain de temps et d'argent

Plus besoin d'imprimer, de payer des frais d'envoi et de vous déplacer